



**Principales interventions de Patrick COTREL,
Bernard AUNETTE, Claude ROUSSELOT
et Régine BLOND
Au nom du groupe d'opposition**

*Ce Conseil Municipal consacré au Budget 2007 a été très animé, sans pour autant apporter de grande nouveauté : la situation financière de la commune est toujours difficile, malgré une nouvelle augmentation des impôts locaux. Seule nouveauté : la construction d'une salle de sports à côté du stade municipal en centre ville, mais sans vision pluriannuelle des investissements nécessaires au soutien de la vie associative. Quant à la division des élus de la majorité, elle ne s'est pas exprimée, puisque les Conseillers « contestataires » étaient absents... ! Bonnes fêtes de fin d'année ! **Patrick COTREL, porte parole du groupe***

Vous pouvez retrouver les précédents comptes-rendus sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclaration préalable :

Dans une déclaration introductive, M. Brasselet évoque les futures réalisations : salle de sports en centre ville, extension du village associatif du Patisseau, construction prochaine de la maison de retraite (coût 8 millions d'€, avec une participation de la ville de 60 000 €)... Il informe du probable accueil l'été prochain d'un grand rassemblement des gens du voyage (c'est 'notre tour') et du refus de l'ouverture des commerces les 24 et 31 décembre, comme dans le reste de l'agglomération.

Patrick COTREL : Lors du Conseil municipal du 29 juin, au moment où vous avez annoncé la démarche 'Agenda 21' à Sainte Luce et l'embauche de Mélanie Briand, j'ai déclaré :
« **Enfin, nous tenons à souligner que nous approuvons le lancement de ce chantier qui nous semble très important. Mais cela demande une volonté politique et un engagement très fort du Maire lui-même et beaucoup de temps. Il nous semble que la période de 6 mois est très insuffisante** ».

Or, aujourd'hui, que constatons nous ?

- aucune ligne n'est prévue dans votre budget pour les décisions qui doivent être prises,
- lors de la réunion du 22 novembre du groupe de pilotage Agenda 21, vous étiez

prêt à mettre fin à la collaboration de Mélanie, alors qu'à l'évidence la démarche est loin d'être terminée et qu'aucune décision concrète n'a été prise.

Bien entendu, sous la pression de plusieurs Conseillers, vous avez dû prolonger le contrat de Mélanie. (...) Où sont vos convictions et votre volonté politique ?

Je vous conseille d'aller voir le film d'Al Gore qui démontre que **le changement climatique est maintenant en cours**.

Pour la première fois dans l'histoire de la planète, un changement d'une ampleur aussi grande va se dérouler en UN siècle, alors que la sortie de l'ère glaciaire s'est étalée sur des milliers d'années.

Et cela va avoir des conséquences très importantes sur l'environnement, avec une perte énorme de biodiversité, des conséquences sociales, avec la multiplication de phénomènes cataclysmiques et la montée des eaux entraînant ses cortèges de centaines de milliers de réfugiés climatiques dans les pays les plus pauvres, avec les conséquences économiques qui commencent à être chiffrées. Ainsi, à la demande de Tony Blair, Sir Nicholas Stern, ancien responsable de la banque mondiale, a fait un rapport sur les

conséquences du réchauffement climatique. Il y estime que si des mesures radicales ne sont pas prises par les gouvernements dans les 10 ans, le nombre de victimes de la sécheresse ou d'inondations pourrait s'élever à quelques 200 millions de personnes d'ici la fin du siècle, et que le coût cumulé pour l'économie mondiale pourrait aller jusqu'à 5,5 millions de milliards d'€, et provoquer ainsi une récession mondiale.

Il est urgent de réagir et de limiter très rapidement le dégagement des gaz à effet de serre, le gaspillage de l'eau potable et des ressources de la terre, ce qui ne pourra se faire sans la prise de conscience et l'action de tous à tous les niveaux.

Cette action de tous est indispensable, non pas pour arrêter le phénomène : c'est trop tard ; le mécanisme est déclenché ; mais pour éviter que la catastrophe soit trop importante et pour que la vie continue sur terre.

Je voudrais terminer en vous racontant une histoire. C'est la planète Terre qui rencontre une autre planète. Et la terre a très mauvaise mine, elle est très malade, elle ne va pas bien du tout.

Et l'autre planète lui demande ce qui ne va pas et de quelle maladie elle est atteinte.

La terre lui dit : « l'humanité ».

Et l'autre planète lui rétorque : « Ne t'en fais pas. Moi aussi, j'ai eu cela. Mais je m'en suis débarrassée. Et depuis, ça va beaucoup mieux. »

Je vous remercie de votre attention.

M. Brasselet précise qu'il est tout à fait persuadé des menaces qui pèsent sur l'environnement et de la nécessité de dérouler la démarche d'Agenda 21. Mélanie Briand sera restée au total 11 mois à Sainte-Luce, c'est-à-dire le temps nécessaire. (!)

Point 1.3 SHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) :

Patrick COTREL : Tout d'abord, il faut remarquer que l'étendue de ce SCOT (Nantes – St Nazaire) a été choisie pour préserver la zone intermédiaire entre les deux agglomérations de mitages et d'urbanisation. Il est inquiétant de voir des articles de journaux évoquer la construction d'un super périphérique qui ne manquerait pas, s'il était réalisé, de provoquer un étalement urbain.

Seconde remarque concernant le TER : la position de la Région est claire. Le TER est une liaison **inter urbaine**, et non pas interne à une agglomération. Pour un transport à caractéristique mixte, comme la liaison Nantes-Chateaubriand, on parle de **tram-train (ou RER)**, avec un cofinancement région-Agglomération.

Dans le cas de Sainte-Luce, l'étude régionale a révélé que, dans le cadre d'une voie Nantes-Angers saturée, seuls 6 arrêts journaliers de TER étaient possibles pour un coût de 3,5 Millions d'€, et pour une gare loin du centre ville. Seul le passage à trois voies de plusieurs tronçons de cette voie permettrait le passage d'un vrai RER (ou tram train). Mais il faut un délai de 8 ans minimum pour cela.

D'autre part, l'étude sur le centre ville a montré que la mise en place d'un chrono bus supposait des aménagements du centre ville pour séparer

la circulation rapide de ce bus de la circulation automobile.

Enfin, il nous paraît important de prendre position par rapport au SCOT, ce que votre proposition de délibération ne fait pas. Nous proposons donc **d'approuver** le SCOT.

Nous vous proposons donc l'amendement suivant à la délibération :

« Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Demande le maintien des études nécessaires pour l'ouverture d'un arrêt TER ou Tram-Train à Sainte-Luce,**
- **Demande le renforcement du réseau de transports collectifs sur notre territoire et est prêt à envisager les modifications du centre ville en conséquence,**
- **Donne un avis favorable au SCOT. »**

Bernard AUNETTE : je pense qu'il faut rester général sur cette question. Les techniciens devront proposer plusieurs scénarios, et nous trancherons après. Il ne faut pas non plus oublier l'aménagement de la RD723 (ancienne RN23). Pour le centre ville, il est évident qu'il ne faut pas démolir les maisons. Mais des aménagements seront indispensables pour permettre le passage d'un chrono-bus.

*M. Brasselet propose de reprendre notre amendement, mais en remplaçant le second alinéa par : «**Demande le renforcement du***

réseau de transports collectifs sur notre territoire et examinera les études techniques»

Patrick COTREL : Le fait d'écrire que nous acceptons d'examiner les aménagements du

centre ville en fonction des études techniques, nous paraîtrait une preuve de volonté de faire avancer ce dossier. Mais dans la mesure où vous intégrez une partie de notre amendement, nous voterons cette délibération.

Point 3.1 Débat sur le Budget Primitif 2007

Patrick COTREL : Concernant ce projet de budget 2007, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires. Je rappellerais simplement les conclusions de mon intervention lors du Débat d'orientations budgétaires : **malgré une nouvelle augmentation de la pression fiscale, la situation financière de la commune reste fragile, même si on est sorti de la situation de quasi faillite que nous avons connu il y a quelques années. Mais en face de cette faible capacité d'investissements, on est loin d'avoir une définition planifiée et rigoureuse des besoins d'investissements. Ces orientations budgétaires sont donc doublement insatisfaisantes.**

Aujourd'hui, les chiffres qui sont dans le document du BP 2007 viennent donner un nouvel éclairage.

Rappelons que les finances communales étaient en très mauvais état en 2001-2002. Ainsi, en 2002, l'autofinancement ne permettait pas de rembourser l'annuité de la dette : il a fallu emprunter pour rembourser l'emprunt ! Or à cette époque, la dette par habitant s'élevait à 1006,70 €. Aujourd'hui, elle se situe à 1031 € par habitant (après être passée, il est vrai, par un sommet de 1307,57 € en 2003), alors que pour la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants, elle n'est que de 887 €. Le désendettement de la commune dont vous semblez vous glorifier n'est donc pas tellement important. Par contre, dans le même temps, les impôts ont très fortement augmenté et sont passés de 273 € par habitant en 2001 à 420 € par habitant aujourd'hui (soit une augmentation de 52,6 % en 6 ans !!!).

Cette augmentation énorme des ponctions sur les ménages ne parvient pas à désendetter nettement la commune et à dégager des marges de manœuvre.

Nous aurons donc pour de nombreuses années à payer le résultat de cette gestion financière hasardeuse. D'autant que nous ne voyons aucun signe d'une planification

pluriannuelle des investissements à réaliser. Au Conseil régional, par exemple, cette planification pluriannuelle a été exposée lors du Débat d'orientations budgétaires.

Nous voterons contre cette proposition de budget.

Bernard AUNETTE : Pour ce BP 2007 je ne vais pas reprendre le détail de mes déclarations du débat d'orientation budgétaire mais redire tout de même que ce budget est la poursuite de l'austérité budgétaire que vous menez depuis la situation financière catastrophique de 2001 (CAF nette déficitaire de 0.850 M€ suivant le rapport régionale des comptes)

Austérité qui s'est traduit par une augmentation des impôts (+ 2.6 % pour 2007), une baisse drastique des investissements, une limitation des emprunts pour diminuer l'endettement ;

En fin de municipalité vous projetez la construction d'une nouvelle salle de sports financée par la forte augmentation des dotations et subventions qui passe de 0.870 M€ en 2006 à 1.598 M€ aujourd'hui. Face à votre gestion financière assez hasardeuse au cours de ce municipalité, je crois qu'il sera nécessaire encore plus demain de gérer financièrement la ville avec vigueur, de maîtriser les dépenses de structure, de planifier, de programmer les investissements c'est à dire de faire des choix et établir des priorités déclinées dans un programme pluriannuel d'actions. ce plan permettra d'anticiper et d'encadrer une croissance cohérente, maîtrisée et équilibrée de la ville.

Bernard expose ensuite la nécessité de réformer le système des impôts locaux qui « engendre des inégalités insupportables entre les contribuables et entre collectivités territoriales ». Il faut garantir l'autonomie et la responsabilité financière des collectivités locales et tenir compte du revenu du ménage pour le calcul de l'impôt.

(après quelques interventions)

Claude ROUSSELOT : Nous avons exprimé tout à l'heure ce que nous pensions de votre budget prévisionnel. Cependant nous souhaiterions que vous apportiez quelques précisions sur certaines dépenses.

(Suit une énumération de questions pointant de hausses ou des diminutions de lignes budgétaires qui peuvent paraître anormales.)

Deux autres questions pour terminer :

Où pouvons-nous nous rendre compte de l'effort que vous faites pour accompagner les actions qui seront décidées, en avril, dans le cadre de l'Agenda 21 ?

(après quelques interventions)

Patrick COTREL : (...) Concernant les

subventions aux associations, vos prévisions ne sont pas réalistes : vous prévoyez une augmentation de 1,6%, c'est-à-dire une baisse, compte tenu de l'inflation (1,8%) ; alors que vous avez dû accorder des subventions exceptionnelles au club de basket, compte tenu de son niveau de compétition qui entraîne des frais importants. Or, le club de basket se maintient en milieu de tableau et a toutes les chances de se maintenir, et le club de hand-ball est en première place et va sans doute monter de division, avec l'augmentation des frais correspondant. Tout cela va entraîner une augmentation des subventions municipales, contrairement à ce que vous affichez.

Point 3.4 Budget principal : Subvention aux organismes publics

Régine BLOND : Le budget d'action social présenté ne comporte aucun détail. A partir des chiffres transmis dans les comptes des années précédentes et la proposition faite lors de la réunion du CCAS DU 15/11/2006. Nous constatons globalement une augmentation de 10528 € soit 4,31 % le budget passant de 23322 € en 2006 à 243750 € en 2007.

Sachant que le budget de personnel 2007 est annoncé pour 158318 €, alors qu'en 2006 il était prévu pour 137102 € soit une augmentation de 21216 € de 15,47 %,

Cela veut dire que le budget des aides financières allant directement aux familles ne sera pas augmenté et est même est prévu en diminution. (...)

Point 3.9 ZAC de la Minais : compte rendu d'activité SELA en 2005

Claude ROUSSELOT : Les fonds de concours, qui s'élèvent à environ 7 millions d'euros, sont les participations de l'aménageur à la réalisation de l'ensemble des équipements publics du futur quartier. Quelle est la part de ces fonds de concours dans les dépenses prévues pour ces équipements ? A-t-on une estimation du montant de ces équipements ?

Nous voterons pour cette délibération.

Régine BLOND : A quelle date les équipements collectifs vont-ils se réaliser ?

M. Babu (SELA) estime le coût des aménagements communs à 15 à 17 millions d'€ Hors Taxes. La ZAC apportera 7 millions pour ces équipements qui pourraient voir le jour vers 2010.

Point 3.10 Mise à disposition d'un policier municipal à Thouaré

Patrick COTREL : cette délibération appelle deux remarques. La première concerne le référendum qui a montré que la grande majorité des Thouaréens sont opposés à la création d'une police municipale dans leur commune. Au nom de quoi la commune de Sainte-Luce viendrait elle prendre une

disposition contraire à ce résultat démocratiquement établi ??

Question subsidiaire : le fait que la commune de Sainte-Luce soit prête à prêter un policier municipal à Thouaré témoigne-t-il que la police municipale de notre commune est en sur effectif ?

Point 4.1 ZAC des Indulgences : cession d'une parcelle à la SELA

Patrick COTREL : Le groupe de travail sur le centre ville qui a fonctionné début 2006 a fait apparaître que les nouveaux immeubles construits place Jean Drouet rendaient impossible le passage d'un chrono-bus en site propre dans la rue du 8 mai 1945. Aujourd'hui, en construisant sur ce plot de l'ancienne école de musique, vous

bouchez définitivement le passage, comme vous l'avez déjà fait en plusieurs endroits du centre ville. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a incohérence à demander à Nantes Métropole la mise en service d'un chrono-bus et à boucher tous les passages possibles de ce chrono-bus en centre ville. Nous voterons contre.